

Les femmes au Parlement en 2011

Regard sur l'année écoulée

2011 : des mutations démocratiques porteuses de progrès pour les femmes

L'année 2011 a été saluée comme une année de mutations démocratiques, une année pendant laquelle des voix fortes se sont élevées pour réclamer des institutions démocratiques plus fortes avec, souvent, des femmes au premier plan. Non seulement, elles sont plus nombreuses dans les parlements, mais des mesures sérieuses ont été prises pour qu'elles ne soient pas de simples figurantes dans ces institutions démocratiques. Toujours en 2011, un nouveau pays a vu le jour : le Soudan du Sud dont l'Assemblée constituante de transition compte 26,5 % de femmes, un bon début pour ce nouveau venu à la démocratie.

Fin 2011, 30 chambres uniques ou basses, contre 25 en 2010, avaient atteint le seuil des 30 %, dont sept avaient franchi le seuil des 40 % et deux celui des 50 %. Sont venus s'ajouter à la liste en 2011, après des élections générales, le Nicaragua, les Seychelles et la Slovénie. En outre, 19 chambres hautes (contre 17 en 2010) avaient franchi le seuil des 30 % fin 2011, dont cinq comptaient plus de 40 % de femmes. Cette représentation féminine sans précédent concerne des parlements du monde entier : 20 chambres en Europe (dont les cinq parlements monocaméraux des pays nordiques) ; 13 chambres en Afrique sub-saharienne ; 13 sur le continent américain et quatre en Asie-Pacifique. Seule la région arabe reste en retrait.

À l'autre extrême, les femmes représentent 10 % ou moins de 61 chambres, dont 13 chambres hautes. Les progrès restent lents du côté des chambres qui ne comptent aucune femme dans leurs rangs. Leur nombre est passé de 10 en 2010 à 7 en 2011.



▲ Tunisie, 2011. © ImageForum

REPÈRES

Au plan mondial

- Les femmes ont remporté 21,8 % de l'ensemble des sièges à renouveler en 2011 dans 69 chambres appartenant à 59 pays. Elles ont obtenu 21,8 % des sièges remis en jeu dans des chambres uniques ou basses et 21,7 % de ceux à pourvoir dans des chambres hautes.
- Les femmes continuent leur percée dans les parlements nationaux. Fin 2011, la moyenne mondiale s'établissait à 19,5 %, en très légère hausse par rapport à 2010 (19 %). Elles enregistrent toujours de meilleurs résultats dans les parlements monocaméraux ou dans les chambres basses où, fin 2011, elles détenaient 19,7 % des sièges, contre 18,7 % dans les chambres hautes.
- Sur les 59 pays qui ont tenu des élections en 2011 pour des chambres basses ou uniques, 26 avaient mis en place des mesures spéciales. Des quotas électoraux inscrits dans les lois étaient imposés dans 17 pays ayant connu une échéance électorale en 2011. Dans ces pays, les femmes ont obtenu 27,4 % des sièges, contre 15,7 % seulement dans les pays sans aucune forme de quota. Dans les neuf pays où des partis politiques appliquent des quotas volontaires, les femmes ont remporté 17,2 % des sièges parlementaires nationaux.

Au plan régional

- Le Printemps arabe de 2011 a fait souffler un vent d'espoir pour les femmes et les hommes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les femmes ont pris leur part des manifestations pour la démocratie, mais le changement des lois électorales visant à consolider leur participation s'avère plus difficile que prévu.
- Les pays nordiques maintiennent leur position en tête du classement des régions avec 42 %, grâce à la progression du Danemark et de la Finlande.
- En Europe, où la crise financière sévit et se répercute sur les économies, les « remaniements électoraux » (les partis des coalitions au pouvoir étant remplacés par d'autres) ont fait perdre du terrain aux femmes dans certains pays comme Chypre, l'Espagne, l'Estonie et le Portugal. Ailleurs, elles ont enregistré des succès remarquables, notamment en Andorre et en Slovénie où elles représentent désormais 50 % et 32 % des parlementaires, respectivement.
- Les choses commencent à bouger dans les pays du Pacifique. Le nombre des femmes y reste faible, mais l'année 2011 a été marquée par quelques changements notables sur le plan des quotas. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Samoa ont annoncé, en effet, des mesures à cette fin et la législation requise y est en cours d'élaboration.

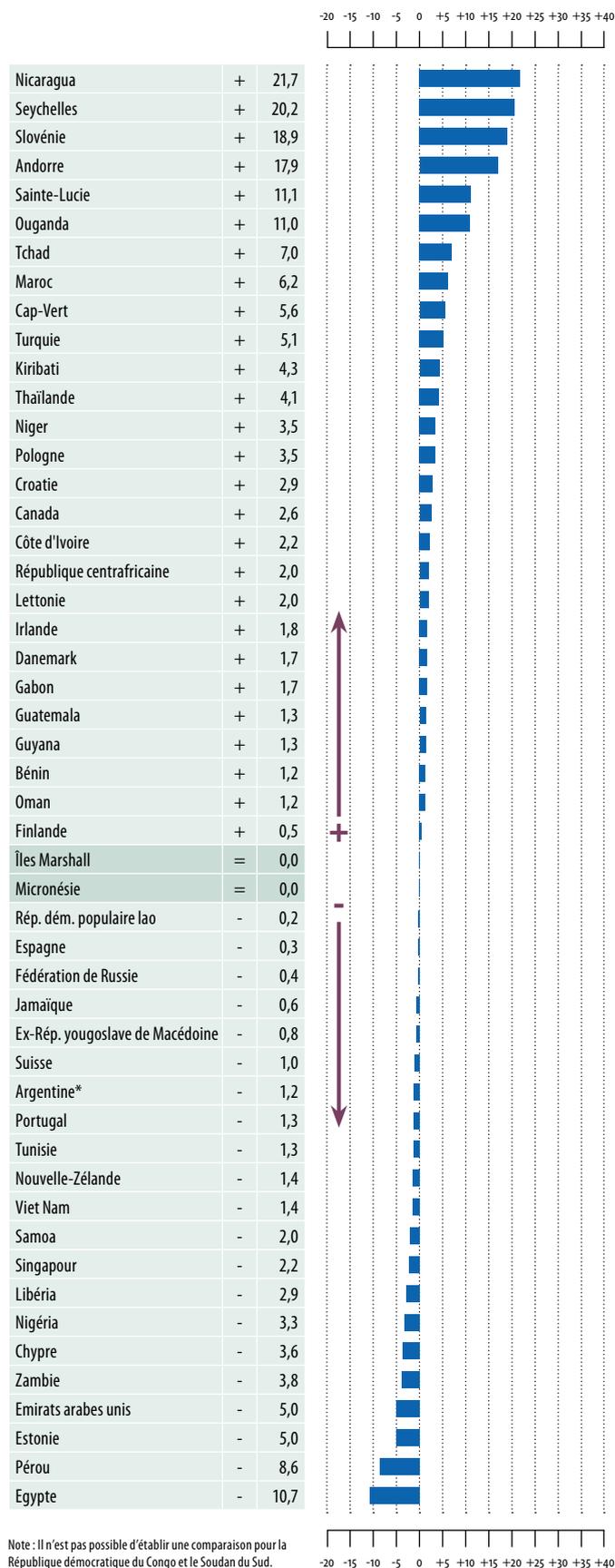


TABLEAU 1

Renouvellement des parlements en 2011

A. Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2011

Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les femmes au Parlement en 2011 et la législature précédente



Note : Il n'est pas possible d'établir une comparaison pour la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

B. Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2011

Pays	Nombre total de sièges	Nombre total de femmes	Pourcentage de femmes	Quotas
ANDORRE	28	14	50,0%	Non
SEYCHELLES	32	14	43,8%	Non
FINLANDE	200	85	42,5%	Non
NICARAGUA	92	37	40,2%	Oui**
DANEMARK	179	70	39,1%	Non
ARGENTINE	257	96	37,4%	Oui**
ESPAGNE	350	126	36,0%	Oui**
OUGANDA	375	131	34,9%	Oui#
NOUVELLE-ZÉLANDE	121	39	32,2%	Non
SLOVÉNIE	90	29	32,2%	Oui**
GUYANA	67	21	31,3%	Oui**
EX-REP. YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	123	38	30,9%	Oui**
SUISSE	200	57	28,5%	Oui*
PORTUGAL	230	61	26,5%	Oui**
SOUDAN DU SUD	332	88	26,5%	Non
TUNISIE	217	57	26,3%	Oui**
RÉP. DÉM. POPULAIRE LAO	132	33	25,0%	Oui
CANADA	308	76	24,7%	Oui*
VIET NAM	500	122	24,4%	Non
POLOGNE	460	110	23,9%	Oui**
CROATIE	151	36	23,8%	Oui*
SINGAPOUR	90	20	22,2%	Non
PÉROU	130	28	21,5%	Oui**
LETONIE	100	21	21,0%	Non
CAP-VERT	72	15	20,8%	Non
ESTONIE	101	19	18,8%	Non
EMIRATS ARABES UNIS	40	7	17,5%	Non
MAROC	395	66	16,7%	Oui**
THAÏLANDE	500	79	15,8%	Oui*
IRLANDE	166	25	15,1%	Non
GABON	120	17	14,2%	Oui**
TURQUIE	550	78	14,2%	Non
FÉDÉRATION DE RUSSIE	450	61	13,6%	Non
GUATEMALA	158	21	13,3%	Oui*
NIGER	113	15	13,3%	Oui#
TCHAD	188	24	12,8%	Non
JAMAÏQUE	63	8	12,7%	Non
SAINTE-LUCIE	18	3	12,7%	Non
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	104	13	12,5%	Non
CÔTE D'IVOIRE	254	28	11,0%	Oui*
ZAMBIE	158	17	10,8%	Non
CHYPRE	56	6	10,7%	Oui*
BÉNIN	83	8	9,6%	Non
LIBÉRIA	73	7	9,6%	Non
KIRIBATI	46	4	8,7%	Non
SAMOA	49	2	4,1%	Non
NIGÉRIA	352	13	3,7%	Non
ÎLES MARSHALL	33	1	3,0%	Non
EGYPTE	508	10	2,0%	Oui**
OMAN	84	1	1,2%	Non
MICRONÉSIE	14	0	0,0%	Non

* Un ou plusieurs partis politiques ont pris des mesures volontaires pour qu'il y ait davantage de candidates.

** Quota de candidates prévu par la loi.

Sièges réservés aux femmes.

Des avancées remarquables en Amérique latine, en Afrique sub-saharienne et en Europe

Les femmes ont obtenu 2 296 des 10 553 sièges pourvus en 2011, soit 21,8 % des parlementaires élues en 2011, sans grand changement par rapport aux années précédentes.

En 2011, le continent américain a connu les plus grandes avancées concernant les femmes élues à un parlement national, mais aussi le plus fort recul. Au Nicaragua, 20 femmes de plus ont été élues. De 18,5 % en 2006, elles sont passées à un peu plus de 40 % en 2011. Tel n'est pas le cas au Pérou où elles régressent, passant de 29,2 % en 2006 à 21,5 % en 2011.

Ces résultats montrent l'importance des partis politiques pour l'élection des femmes. Ces deux parlements n'ont qu'une seule chambre et un scrutin de liste proportionnel. Au Nicaragua, le parti qui a remporté une majorité nette (62 sièges sur 90), le Front sandiniste de libération nationale, s'est fixé volontairement un quota de 30 %. Aux élections de 2011, plus de 50 % de ses sièges ont été remportés par des femmes. Au Pérou, par contre, les partis politiques n'attribuent pas suffisamment de sièges en tête de liste aux femmes : 15,8 % seulement, contre 84,2 % aux hommes. Pour ne rien arranger, plusieurs femmes membres du Congrès ont été impliquées dans des scandales de corruption, à commencer par la parlementaire Elsa Canchaya, qui avait embauché sa femme de chambre comme assistante parlementaire. Cette affaire a fait boule de neige au point d'engendrer ce que l'on a appelé l'« effet Canchaya », et l'intégrité des femmes au pouvoir a été remise en question lorsque des cas similaires de corruption impliquant des femmes parlementaires ont été révélés. Bien qu'il y ait eu des cas impliquant des hommes membres du Congrès, la baisse significative du nombre de femmes élues en 2011 peut donner à penser que les femmes au Pérou sont jugées en fonction de critères moraux plus stricts que leurs homologues masculins.



▲ Seychelles, 2011. © ImageForum

Les femmes ont fait une percée considérable au Parlement des Seychelles (43,8 %, soit augmentation de 20 points de pourcentage), en Slovénie (32,2 %, soit une augmentation de près de 19 points de pourcentage) et en Andorre (50 %, soit une augmentation de près de 18 points de pourcentage).

Le nombre des femmes élues au Parlement a baissé, par contre, dans 26 chambres, dont 13 chambres uniques. Ces parlements se répartissent dans toutes les régions géographiques, même si l'on relève les reculs les plus forts en Afrique sub-saharienne (Libéria, Nigéria et Zambie) et en Europe (Chypre, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Portugal et Suisse).

Les femmes représentent moins de 10 % du parlement national dans 10 pays, soit parce qu'elles ont perdu du terrain lors d'élections en 2011 (Libéria, Nigéria et Samoa), soit parce que leur situation est restée inchangée (Îles Marshall, Kazakhstan et Micronésie).

Aperçu par région

La promesse du Printemps arabe

Début 2011, le monde retenait son souffle en voyant des régimes installés depuis des décennies emportés l'un après l'autre par les soulèvements populaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Des femmes étaient en première ligne de ces mouvements, conduisant les manifestations, animant les campagnes dans les médias sociaux pour sortir d'une situation depuis longtemps figée. Ces mouvements montrent à quel point les peuples étaient déterminés à affirmer leurs droits démocratiques mais, les mois passant, il semble que les femmes n'aient pas fini de lutter pour l'égalité politique. Et de fait, fin 2011, les femmes ne représentaient que 10,7 % des parlementaires des États arabes : plus ou moins la même proportion qu'en 2010. Malgré un début d'année prometteur, la région arabe reste la seule au monde dont aucun parlement ne comporte un minimum de 30 % de femmes.

Il est néanmoins encourageant de constater qu'un certain nombre de pays de la région arabe ont introduit des quotas pour améliorer les taux de participation politique des femmes et surmonter les formidables obstacles culturels, économiques et institutionnels qui leur barrent la route. A l'issue des élections de 2011, elles représentaient 16,7 % du Majlis-Annouwab marocain (chambre basse), soit une progression de plus de 6 points de pourcentage par rapport à l'élection précédente. Ce résultat est largement dû au quota mis en place : 60 sièges réservés aux femmes et 30 aux candidats de moins de 40 ans, conformément à une loi promulguée par le Conseil des ministres le 9 septembre 2011. Le Maroc se classe maintenant parmi les cinq premiers pays dans la région arabe pour ce qui est des femmes au Parlement.

Après les mouvements pour la démocratie au printemps, les pays de la région ont été encouragés à mettre en place des mesures spéciales similaires. En Tunisie, les partis en lice aux élections d'octobre 2011

étaient tenus d'inscrire des femmes sur leurs listes en alternance stricte. En théorie, cette mesure semblait très volontariste. En pratique, la plupart des quelque 80 partis en lice (plus de 1 500 listes ont été enregistrées) n'ont obtenu qu'un siège chacun par circonscription et ce siège est allé invariablement au candidat de sexe masculin conduisant la liste. Résultat : deux élues de moins en 2011 par rapport à l'élection précédente tenue en 2009.

En Libye, la loi électorale qui vient d'être adoptée stipule que le Congrès national général (Assemblée constituante) sera composé de 200 membres élus directement et librement, et exige la parité sur les listes électorales pour 80 de ces sièges.

En Egypte, une loi récente sur l'exercice des droits politiques est venue modifier le quota réservant 64 sièges du Parlement (soit 12 %) aux femmes. Désormais tous les partis sont tenus de présenter une femme sur leur liste, mais le texte ne prescrit pas de les placer dans des circonscriptions « gagnables » et les partis sont laissés libres de présenter des candidates où ils veulent, y compris en fin de liste. C'est ainsi que les femmes ont perdu le très petit nombre de sièges qu'elles détenaient avant les soulèvements pour la démocratie. Les résultats du renouvellement parlementaire de janvier 2012 en Egypte font ressortir un effondrement de 10 points de pourcentage par rapport à 2010 avec 10 femmes seulement sur 508 parlementaires (2 %).

Ces évolutions sont loin d'être satisfaisantes sachant que les mesures spéciales provisoires ont permis d'associer les femmes à la reconstruction de pays sortant d'un conflit. Un tiers des parlements ayant plus de 30 % de femmes se trouvent dans les États en transition

démocratique qui ont profité de la période de reconstruction pour élaborer et instaurer un cadre législatif garantissant le respect de la parité et facilitant l'accès des femmes aux responsabilités. La région arabe ne l'ayant pas fait a peut-être raté une occasion de remédier aux inégalités du passé.

Des hauts et des bas sur le continent américain

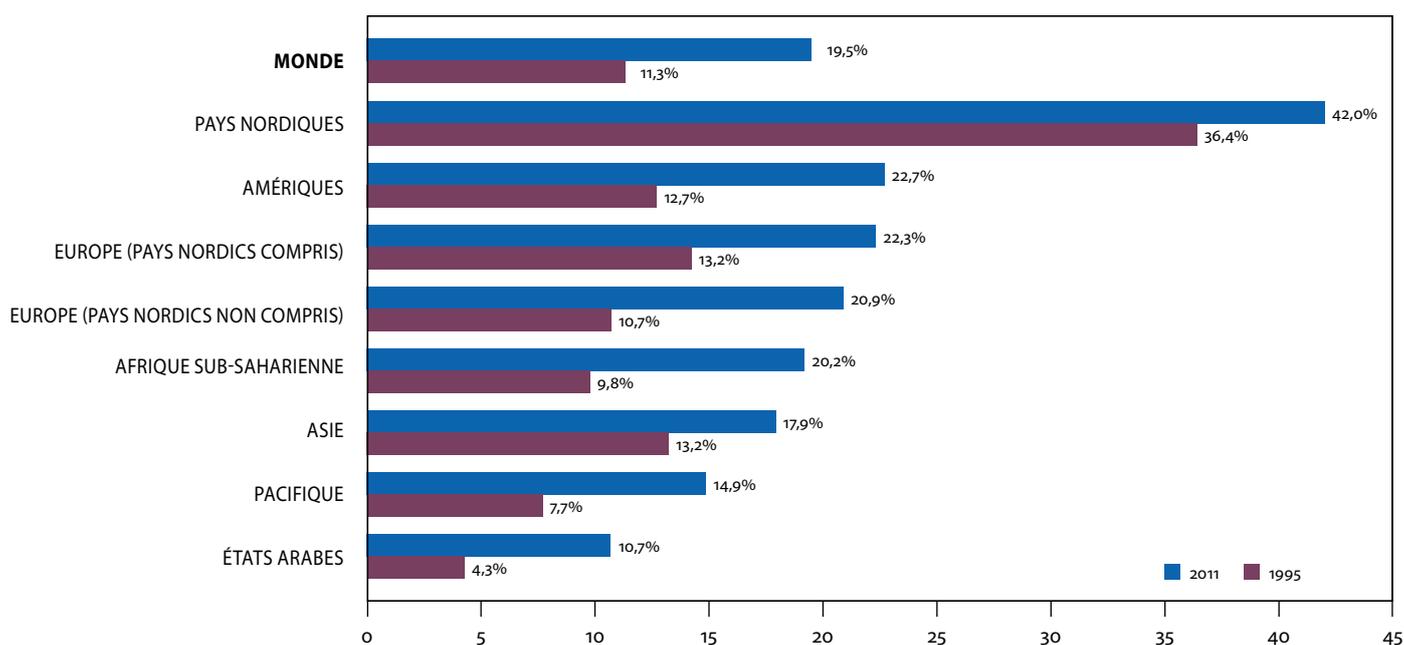
Ne le cédant encore une fois qu'aux pays nordiques, le continent américain a maintenu sa proportion de femmes dans les parlements, avec une moyenne de 22,6% de femmes dans les chambres uniques ou basses. Cette région est aussi l'une des seules du monde où la proportion moyenne de femmes dans les chambres hautes est plus élevée que dans les chambres basses ou uniques, et ce, depuis 10 ans. Fin 2011, les femmes représentaient 23,4 % de ces chambres.

Si l'Amérique latine a enregistré la progression la plus remarquable (Nicaragua), mais aussi le recul le plus net (Pérou) en 2011, c'est que l'efficacité des quotas électoraux y a été inégale. En 2011, 12 des 18 pays de cette région avaient un quota visant à faire respecter la parité, mais les lois diffèrent quant au minimum de femmes par liste de candidats : de 20 à 50 %. Les systèmes électoraux présentent aussi des différences notables, de même que la formulation des textes sur les quotas, les sanctions en cas d'infraction par les partis et le contrôle de l'application des dispositions en vigueur. Des huit pays ayant tenu des élections en 2011, trois (Argentine, Guyana et Pérou)

TABLEAU 2

Moyennes mondiale et régionales des femmes au Parlement, 1995 et 2011

Situation en décembre de chaque année, toutes chambres confondues



Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

avaient inscrit des quotas dans leurs lois et les partis de trois autres (Canada, Guatemala et Nicaragua) avaient instauré des quotas volontaires.

Europe : élections déterminantes et acceptation culturelle

En Europe, la crise financière continue de peser sur les économies, mais aussi sur la participation des femmes aux parlements nationaux. Elles sont en recul à Chypre, en Espagne, en Estonie et au Portugal, où des « remaniements électoraux » (remplacement d'une coalition au pouvoir par une autre) ont eu lieu. Dans ce cas, les sortants perdent de nombreux sièges (essentiellement les sièges 'marginiaux' détenus par des femmes) et ne sont pas toujours remplacés par d'autres femmes appartenant aux partis ou coalitions entrants.

Tel ne fut pas le cas en Irlande et en Finlande, cependant, où l'alternance de la gauche à la droite s'est traduite par une augmentation du nombre d'élues. En Irlande, 25 femmes sont entrées au Dáil Éireann (chambre basse), contre 22 lors du scrutin précédent, et 18 au Seanad Éireann (chambre haute). En Finlande, 86 femmes ont été élues à l'Eduskunta, soit 43 % : nouveau record pour ce pays.

Suite au succès des femmes en Irlande, un projet de loi 2011 relatif au financement des partis et modifiant la loi électorale a été présenté au Seanad le 12 décembre 2011. Aux termes de ce texte, qui n'a pas encore été adopté, les partis qui ne présenteraient pas, au minimum, 30 % de candidates aux prochaines élections et, au moins, 40 % de candidates au scrutin suivant, perdraient 50 % de leurs financements.

En Europe, y compris dans les pays nordiques, les femmes détiennent en moyenne 22,6 % des chambres basses ou uniques, contre 21,9 % en 2010. La hausse sur un an est modeste donc, mais elle est considérable par rapport aux 16,4 % de 2001. Les avancées de 2011 ont été enregistrées partout en Europe, avec ou sans quotas inscrits dans les lois. Sur les huit cas où un quota est imposé par la loi, les femmes ont progressé dans quatre chambres. Dans huit des 11 chambres sans quota inscrit dans la loi, elles ont aussi amélioré leur position ; notamment dans les pays nordiques (Finlande et Danemark), où l'acceptation des femmes en politique est généralement plus ancrée qu'ailleurs. Par contre, là où les parlements laissent aux partis la liberté en matière de quotas, comme à Chypre et en Suisse, la proportion de femmes est en recul.

Afrique sub-saharienne : le dispositif des sièges réservés produit des effets

L'Afrique sub-saharienne, sans faire aussi bien que le continent américain, peut se prévaloir de 13 chambres ayant au moins 30 % de femmes. Un succès largement imputable aux sièges réservés. En moyenne, les femmes y détiennent 20,4 % des sièges dans les chambres uniques

ou basses, contre 18,3 % en 2010 et 12,4 % il y a dix ans. Dans les chambres hautes, elles ne sont pas si loin, avec 19,4 %, en forte hausse par rapport aux 12,8 % de 2001.

Les renouvellements de 2011 se sont traduits par un changement notable aux Seychelles où les femmes ont remporté 11 sièges sur les 25 pourvus au système majoritaire et trois par voie de nomination, au titre des « sièges compensatoires », soit 14 femmes sur 31 parlementaires (45,2 %). Toujours grâce aux sièges réservés, des progressions ont été enregistrées au Niger, en Ouganda et au Sénat rwandais.

La Charte africaine de 2007 sur la démocratie, les élections et la gouvernance, qui vient d'entrer en vigueur, devrait favoriser le changement dans la région. Elle demande aux États parties d'adopter des mesures législatives et administratives garantissant les droits des femmes (article 8), de sorte qu'elles participent pleinement aux décisions, aux processus et aux structures à tous les niveaux (article 29).



▲ Gabon, 2011. © ImageForum

Asie – Peut mieux faire ?

Les femmes n'ont progressé que dans une des six chambres renouvelées en Asie en 2011 : la chambre basse thaïlandaise. De plus, ce pays a élu pour la première fois une femme au poste de Premier ministre, Mme Yingluck Shinawatra. A la Chambre des représentants, les femmes représentent désormais 15,8 % contre 11,7 % en 2007. Les sénatoriales, qui avaient eu lieu auparavant, se sont traduites par une légère baisse du nombre de femmes, de 24 à 23.

Ailleurs en Asie, les femmes perdent du terrain, malgré les 'objectifs' des partis dans des pays comme le Viet Nam et la République démocratique populaire lao. Le Comité central de l'Union des femmes du Viet Nam a proposé de porter à 30 % la proportion de femmes à l'Assemblée nationale et dans les conseils populaires des provinces. Au Laos, les objectifs fixés par le IX^e Congrès du Parti populaire révolutionnaire, en mars 2011, à savoir 30 % à l'Assemblée nationale et 15 % aux postes de responsabilité, n'ont pas été atteints. A Singapour, les

élections de mai se sont elles aussi traduites par un recul des femmes au Parlement, de 23 en 2006 à 20 en 2011.

Lors du renouvellement de la Chambre haute en Afghanistan, en janvier, le Président Hamid Karzaï a nommé 34 membres, dont 17 femmes. Le Conseil des Anciens compte 28 femmes sur 102 membres, autant que précédemment.

Au total, les femmes détiennent un peu plus de 18 % des sièges dans les chambres uniques ou basses en Asie, proportion inchangée par rapport à 2010, mais en amélioration par rapport aux 15,6 % de 2001.

Pacifique : un léger mieux

Les parlements de la région du Pacifique, dont font partie ceux des États insulaires du Pacifique, restent les plus réfractaires à la participation féminine avec, en moyenne, 12,4 % d'élues aux chambres basses ou uniques de la région. Abstraction faite de l'Australie (24,7 %) et de la Nouvelle-Zélande (32,2 %), les parlements des États insulaires du Pacifique ne comptent que 3,5 % de femmes dans leurs rangs.

Cependant, les choses bougent dans certains États insulaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, après une campagne de cinq ans en faveur de sièges réservés aux femmes, a adopté en décembre 2011 une loi relative à l'égalité et à la participation. Ce texte vise à réserver 22 sièges supplémentaires aux femmes au Parlement lors de l'élection générale de 2012, un par province, élus à la fois par les hommes et les femmes. La mise en place de ces sièges réservés n'est pas acquise car elle est subordonnée à l'adoption, par le Parlement, d'une autre loi de réforme sur le découpage électoral des sièges réservés. Ce second texte électoral n'a pas encore été adopté.

Aux Samoa, le Premier ministre, Tuilaepa Sailele, a annoncé qu'un quota de 10 % de femmes entrant au Parlement serait mis en place en vue des prochaines élections. Un projet de loi aurait été déposé, début 2012, réservant cinq des 49 sièges de l'Assemblée législative des Samoa. Le Premier ministre a déclaré dans une interview à la radio :

« Nous avons... décidé de modifier notre Constitution et toutes les lois connexes pour simplifier la procédure et avons mis en place une formule garantissant au moins 10 % des sièges de la Chambre aux femmes. Il s'agit d'une initiative de notre gouvernement, qui est gêné en raison des neuf parlements qui, dans le monde, ne comptent aucune femme dans leurs rangs. En effet, six de ces neuf parlements appartiennent au Pacifique, c'est fâcheux ».

Ailleurs aussi dans la région du Pacifique, on plaide pour les sièges réservés. Lors de sa campagne, Maere Tekanene, élue au Parlement de Kiribati en 2011, a fait de la réservation de sièges aux femmes un cheval de bataille. Dans ce pays, le nombre des femmes parlementaires est passé de trois en 2007 à quatre en 2011. Dans les États fédérés de Micronésie, le Président

du Parlement, Isaac Figir, a présenté un projet de loi portant réservation de quatre sièges du Congrès aux femmes. Ce texte est devenu caduc en 2011 en raison du renouvellement du Congrès, mais il devrait être présenté de nouveau. Aux Îles Salomon, le gouvernement a indiqué dans une déclaration de politique générale après les élections, son intention d'étudier la réservation de sièges aux femmes, dans le cadre du redécoupage électoral prévu. Au Vanuatu, la réservation de sièges aux femmes dans les instances locales fait l'objet d'un débat. Aux Îles Cook, les partis politiques sont invités à présenter des candidates.

Y a-t-il un nombre suffisant de femmes candidates ?

Tous systèmes électoraux confondus, avec ou sans quota, il n'y a pas assez de candidates aux législatives dans le monde. Il ressort du Tableau 3 que, dans certains pays, les femmes ont un taux d'élection comparable à celui des hommes. Le problème est qu'elles ne sont pas assez nombreuses à briguer des sièges au Parlement pour que leur élection produise le même effet électoral. Les candidates sont confrontées à l'insuffisance des financements pour leurs campagnes, aux attentes excessives de leur électorat et au caractère concurrentiel des partis. En outre, elles disposent souvent de ressources moindres, n'ont pas l'expérience des campagnes électorales et des discours en public et ne sont pas assez soutenues par leur conjoint et leur famille. Partout dans le monde, elles doivent remplir des tâches multiples et difficilement conciliables.

Quand elles décident de se porter candidates, leur succès dépend de la place qui leur est attribuée sur la liste du parti ou de la circonscription. Ainsi, aux élections de 2011 au Canada, où la représentation des femmes a battu tous les records, les partis ne leur ont pas toujours accordé des places « gagnables ». Les Néo-démocrates, par exemple, s'étaient fixé un objectif de 50 % de candidates mais n'en ont présenté que 41 %, dont seulement 31 % à des places « gagnables ». De même les Libéraux s'étaient engagés sur un objectif de 25 %, n'ont présenté que 30 % de candidates (contre 32 % au scrutin précédent) dont seulement 27 % à des places « gagnables ». Le Bloc Québécois, lui, a atteint son objectif de 32 % en réservant plus du tiers des places gagnables à des femmes.

Au Nigéria, le Women Advocates Research and Documentation Center a dressé un bilan complet des districts dans lesquels les femmes ont été nombreuses à faire campagne (de 15,5 % au Sud-ouest à 2,3 % au Nord-ouest). On y relève que le faible nombre de femmes candidates et leur répartition inégale dans les districts à travers le pays montre que « rares sont les candidates qui franchissent l'étape des primaires permettant de figurer sur les listes, ce qui confirme le sentiment que les primaires doivent absolument faire l'objet d'enquêtes pour établir l'égalité des chances ».

TABLEAU 3

Les candidats aux élections en 2011

	Candidats				Candidats Élus				% d'Élus		Quota
	Total	Homme	Femmes	% Femmes	Total	Homme	Femmes	% Femmes	Homme	Femmes	Quota
SYSTÈME ÉLECTORAL MIXTE											
ANDORRE	84	48	36	42,9	28	14	14	50	29	39	Aucun
TCHAD	1 409	1 264	145	10,3	188	164	24	12,8	13	17	Aucun
MICRONÉSIE (EF)	34	32	2	0,6	14	14	0	0	44	0	Aucun
THAÏLANDE	3 568	3 008	560	15,7	500	421	79	15,8	14	14	QVP**
SYSTÈME MAJORITAIRE PLURINOMINAL											
CANADA	1 587	1 135	452	28,5	308	232	76	24,7	20	17	QVP
RDP LAO	190	143	47	24,7	132	99	33	25	69	53	QVP
ÎLES MARSHALL	96	87	9	9,4	33	32	1	3,0	37	11	Aucun
NOUVELLE-ZÉLANDE*	453	333	120	26,5	70	51	19	27,1	15	16	Aucun
SAMOA	159	150	9	5,7	49	47	2	4,1	31	22	Aucun
ÉMIRATS ARABES UNIS	468	383	85	18,2	40	33	7	17,5	9	8	Aucun
VIET NAM	827	567	260	31,4	500	378	122	24,4	67	47	Aucun
ZAMBIE	768	657	111	14,5	158	141	17	10,8	21	15	Aucun
SYSTÈME ÉLECTORAL À LA PROPORTIONNELLE											
CHYPRE	412	314	98	23,8	56	50	6	10,7	16	6	QVP
ESTONIE	789	611	178	22,6	101	82	19	18,8	13	11	Aucun
FINLANDE	2 315	1 412	903	39,0	200	115	85	42,5	8	8	Aucun
IRLANDE	566	480	86	15,9	166	141	25	15,1	29	29	Aucun
NOUVELLE-ZÉLANDE*	471	338	133	28,2	51	31	20	39,2	9	15	Aucun
OMAN	1 300	1 223	77	6,0	84	83	1	1,2	7	1	Aucun

* Au total, 121 parlementaires ont été élus à Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, dont 32,2 % de femmes.

** Quotas volontaires de partis.

En Zambie, le nombre de candidates brigant un siège local ou national a baissé entre 2006 et 2011. En 2006, 106 femmes (15 %) ont été investies sur un total de 709 candidats présentés, soit un pourcentage un peu plus important qu'en 2011, année où les femmes ne

représentaient que 14,7 % des investitures des partis. D'aucuns imputent ces carences au fait que les femmes manquent de financements pour faire campagne. D'autres pensent que les instances d'investiture des partis ne font pas assez confiance aux femmes pour leur confier des places « gagnables ». D'autres encore estiment que le climat politique est déterminé par la personnalité et que les électeurs préfèrent des hommes connus à des candidates de fraîche date.

Une conséquence imprévue des quotas est apparue en Ouganda en 2011, année où les femmes briguaient essentiellement des sièges réservés ; en tout, 443 candidates pour 112 sièges. Par ailleurs, 46 femmes étaient en lice pour les 237 sièges de circonscription à pourvoir au scrutin direct, contre 28 lors des élections précédentes, tenues en 2006. Or, ces 46 candidates représentaient à peine 0,4 % de l'ensemble des sièges de circonscription.

Les quotas remplissent, sans doute, la fonction qu'on en attend : accroître le nombre des femmes parlementaires dans le monde. Mais il faudra faire bien plus pour soutenir la présence féminine, notamment en assurant une formation ciblée aux candidates. Au Libéria, par exemple, la Commission électorale nationale a chargé 20 formateurs d'aider les candidates aux élections. Ces formateurs eux-mêmes avaient suivi un stage de cinq jours portant sur les rudiments nécessaires aux femmes qui font campagne.

Les Îles Marshall ont innové en invitant les candidates à participer à une simulation de parlement pour les femmes. Six des neuf candidates aux élections de 2011

TABLEAU 4

Femmes dans les Chambres hautes parlementaires à l'issue des renouvellements de 2011

Pays	Total des sièges	Total Femmes	% women
ARGENTINE [†]	72	28	38,9
RWANDA	26	10	38,5
PAYS-BAS	75	27	36,0
ESPAGNE	263	88	33,5
IRLANDE	60	18	30,0
AFGHANISTAN	102	28	27,5
FRANCE [†]	348	77	22,1
SUISSE	46	9	19,6
OMAN*	83	15	18,1
THAÏLANDE*	149	23	15,4
CONGO*	72	10	13,9
BOSNIE-HERZÉGOVINE*	15	2	13,3
LIBÉRIA	30	4	13,3
POLOGNE	100	13	13,0
JORDANIE	60	7	11,7
SOUDAN DU SUD	50	5	10,0
KAZAKHSTAN**	47	2	4,3
NIGÉRIA	109	4	3,7

[†] La chambre a fait l'objet d'un renouvellement partiel en 2011. Ces chiffres ont trait à la composition globale après le renouvellement.

* Y compris les sièges pourvus au scrutin indirect ou par nomination.

ont suivi cette formation, ainsi que de nombreuses candidates à des scrutins locaux. Le stage et la simulation de parlement visaient à développer leurs aptitudes à parler en public et à convaincre. Le but était aussi de sensibiliser l'opinion à la nécessité de la participation féminine aux responsabilités aux Îles Marshall. La déléguée Juana

Présidentes de parlement

Situation au 1^{er} janvier 2012 :

41 sur 271 postes (15,1 %)

Au 1^{er} janvier 2012, les femmes détenaient 15,1 % des postes de président de parlement dans le monde, encore en hausse légère par rapport à l'année précédente (14,1 %). Ces postes sont importants, non seulement parce qu'ils sont les plus élevés hiérarchiquement, mais aussi en termes de représentation.

30 Présidentes de chambres uniques ou basses

Albanie; Antigua-et-Barbuda; Autriche; Botswana; Bulgarie; Dominique; Estonie; Ghana; Inde; Islande; Jamaïque; Lesotho; Lettonie; Lituanie; Mozambique; Ouganda; Ouzbékistan; Pakistan; Pays-Bas; Pologne; Portugal; RDP lao; République tchèque; Roumanie; Rwanda; Sainte-Lucie; Serbie; Suriname; Turkménistan; République-Unie de Tanzanie.

En 2011, des femmes ont accédé pour la première fois au poste de présidente de parlement en Ouganda, au Portugal et en République démocratique populaire lao, ou y sont revenues comme en Jamaïque et en Pologne. Par contre, des femmes ont perdu la présidence en Bosnie-Herzégovine, au Chili et en Uruguay.

11 Présidentes de chambre haute

Antigua-et-Barbuda; Bahamas; Belgique; Belize; Fédération de Russie; Gabon; Grenade; Royaume-Uni; Sainte-Lucie; Swaziland et Zimbabwe.

En 2011, une femme est revenue à la présidence du Sénat belge et, pour la première fois, la Chambre haute du Parlement russe est présidée par une femme. La Présidente du Bundesrat allemand a été remplacée par un homme.

Leviticus Bellu a déclaré : « Je n'envisageais pas d'être candidate aux prochaines élections locales, mais j'ai décidé de franchir le pas grâce à cette formation. Dans notre culture, les femmes ont du mal à se présenter contre un oncle ou un frère parce que nous les admirons. Je parlerai de cette formation à d'autres femmes pour qu'elles osent, elles aussi, se présenter ».



▲ Îles Marshall, 2011. © Secrétariat du Pacific Islands Forum

Le système électoral est-il déterminant ?

Dans les pays où un renouvellement s'est produit en 2011, il est clair que la proportionnelle donne, encore, la plus forte représentation de femmes au Parlement. Les parlements qui appliquent la proportionnelle comptent, en moyenne, 22,6 % de femmes, contre 18,1 % en cas de système majoritaire plurinominal et 19,1 % pour les systèmes mixtes. Lorsque des femmes ont été nommées à une chambre en 2011, elles représentaient, en moyenne, 15,2 % des membres.

À la proportionnelle, les électeurs votent pour un parti, voire pour une personne, et les sièges sont répartis au prorata des voix obtenues par les partis. Ce système incite donc les partis à présenter des femmes sur leurs listes pour accroître leur popularité. Dans certains cas, notamment lorsque les partis précisent le pourcentage de femmes devant figurer sur les listes (par exemple en leur attribuant une place sur deux, en alternance), le résultat peut être non négligeable. Dans le système majoritaire plurinominal, par contre, les femmes se trouvent directement opposées à des hommes dans des circonscriptions à représentant unique. Lorsque l'idée d'une femme parlementaire n'est pas acceptée du point de vue culturel, la compétition peut être rude.

© Union interparlementaire 2011 – ISSN 1993-520x

Créée en 1889, l'Union interparlementaire est l'organisation internationale qui rassemble les représentants des parlements des États. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle oeuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives.

Union interparlementaire

5 Chemin du Pommier / CH - 1218 Le Grand-Saconnex / Genève / Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50 / Fax : +41 22 919 41 60 / Courriel : postbox@mail.ipu.org / Site web : www.ipu.org

Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France. Imprimé par Courand (ICA)